



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°128**

**Publié le 2 octobre 2023**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS.....3**  
- Arrêté n°2023-04 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,  
Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.....3

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

- Arrêté n°2023-04 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais



Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités

Direction

Arras, le - 1 SEP. 2023

N°2023-04

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

**La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;**

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-06-47 du 10 Juillet 2023 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-40-91 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et notamment son article 4 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 et plus particulièrement son article 2 portant délégation de signature à M Emmanuel RICHARD, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du NORD ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 Juillet 2023 et plus particulièrement ses articles 3 et 7 portant délégation de signature à Mme Laetitia CRETON, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la SOMME ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Véronique ALIES, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'OISE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2021-37 du 29 juin 2021 et en particulier les articles 3 et 7 portant délégation de signature à M Bertrand VANDEMOORTELE, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l' AISNE.

**Arrête :**

**ARTICLE 1 :** La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée à titre permanent à Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, Directrice départementale adjointe, Directrice du travail hors classe, et à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe échelon spécial de l'administration de l'État.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU et de M. Fabrice RINGEVAL, la délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée au chef de service, délégataire désigné en annexe 1, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées.

**ARTICLE 3 :** Les présentes dispositions remplacent celles de l'arrêté de subdélégation de signature du 2 février 2023 publiés le 3 février 2024 au recueil des actes administratifs n° 24 de la préfecture du Pas-de-Calais n°106 qui est abrogé.

**ARTICLE 4 :** La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

  
Nathalie CHOMETTE.

ANNEXE 1

Actes relevant de la compétence des préfets de département  
mutualisés en DDETS du Pas-de-Calais

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Ressort d'exercices des compétences	Subdélégués En cas d'absence ou d'empêchement
<b>Remboursement des frais des conseillers des salariés</b> Articles législatifs : L1232-10 et L1232-11 Articles réglementaires : D1232-7 à D1232-10	Région des Hauts-de-France	M. Christophe FAIDHERBE

